

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Renault SA à BNP Paribas, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du **31 décembre 2024** :

- 23 603 actions
- 25 479 159 euros.

Au cours du 2^{ème} semestre 2024, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 1 724 372 actions, pour un montant de 72 434 433 euros (9 192 transactions)
- A la vente : 1 747 277 actions, pour un montant de 73 594 002 euros (12 337 transactions).

Il est rappelé que :

1. Lors du précédent bilan semestriel, au 30 juin 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 46 508 actions
- 24 319 589 euros.

2. Au cours du 1^{er} semestre 2024, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 1 697 018 actions, pour un montant de 75 155 899 euros (9 453 transactions)
- A la vente : 1 722 138 actions, pour un montant de 76 170 297 euros (12 826 transactions).

3. A la signature du contrat de liquidité, le 10 juillet 2022, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 0 action
- 25 000 000 €.

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément aux dispositions de la décision de l'Autorité des marchés financiers n°2021-01 du 22 juin 2021 ayant renouvelé l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.